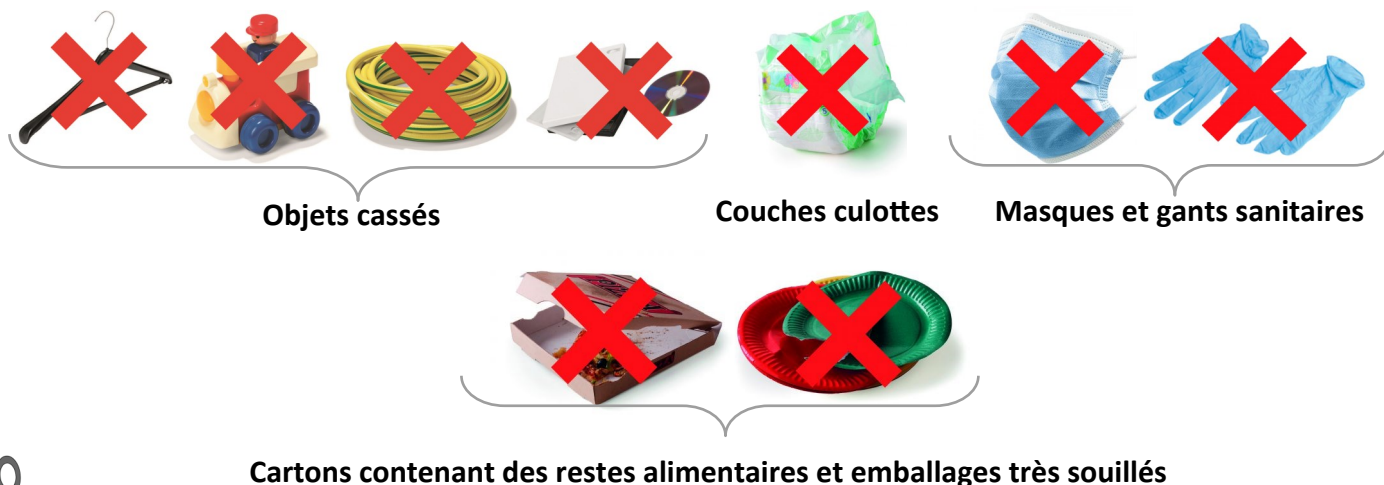


CONSIGNES DE TRI SELECTIF



DECHETS REFUSES



VERRE



Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

Bouteilles et pots vidés, non lavés

VERRE



Pour la tranquillité des riverains :
DÉPÔT INTERDIT ENTRE 22H ET 7H

PAPIERS



Journaux, revues, prospectus

Lettres, enveloppes, feuilles

Ne pas froisser

Livres, annuaires

Cahiers, bloc-notes

PAPIERS



NON



Pots de fleurs



Vaisselle, assiettes et verres



Vitres et miroirs



Ampoules électriques

JE DÉPOSE MES AUTRES DÉCHETS

DIRECTION : LA DÉCHÈTERIE



Les déchets électriques
Electroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils ménagers, écrans, téléphones, etc.



Les déchets dangereux
Peinture, pesticides, désherbants, solvants, piles et accumulateurs, lampes, boîtes jaunes à aiguilles (particuliers en auto-traitement), etc.



Les déchets verts
Tailles, branchage, pelouse, etc.

INFO !

Lors de l'achat d'un appareil neuf électrique ou électronique, le commerçant a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

Pour les végétaux, je pense au compostage, au broyage et au paillage.
















Les autres déchets

Tout-venant, métaux, gravats, gros cartons, déchets verts, bois, etc.

AVANT DE JETER...

Je pense à :

- réutiliser,
- vendre d'occasion,
- donner à une association caritative,
- réparer.

